#### Affiché le 26/03/2019

ID: 060-216001743-20190325-DLRG190325004-DE

Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales » Conseil municipal du 25 mars 2019 Séance du 13 mars 2019

#### **Budget Primitif 2019** 4

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

## ■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
	Nombre de conseillers en exercice :	39
•	Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
12	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme DUCHATELLE	1

## Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le projet de budget primitif 2019 comprend notamment :

Les restes à réaliser 2018 en investissement, à savoir :

en Dépenses : 4 929 091,40 € en Recettes : 3 096 091,35 €

Les écritures de reprise des résultats 2018, à savoir :

D001:3462496,70€ R1068 : 5 295 496,75 € R002:3668623,88€



Considérant la strate démographique de la Ville, le budget, voté par nature au niveau du chapitre est présenté par fonction.

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif 2019 s'élève à :

Section de fonctionnement : 50 158 472,63 €
Section d'investissement : 33 385 310,07 €

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2019 ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.



# ID: 060-216001743-20190325-DLRG190325004-DE ainte

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-11 et suivants, L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 4 février 2019.

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,

Vu le budget primitif 2019 ci-annexé,

Considérant que le projet de budget primitif 2019 dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

Vol	e	ord	ina	ire

100	140	1		150		727 50	
			n	to		37	
·v	O		ш	ıa	A.		

Pour : 25

Contre: 12

Abstention: 0

#### Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter le budget primitif 2019 de la commune comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable règlementaire joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage: 2 6 MARS 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE après dépôt en sous-préfecture le . 29.6349

et publication ou notification le ... 2963U9.

affiché le .... 1663U9.....

CREIL, le ...... 19(03 (2019

Départemental de l'Oise

le Maire et par délégation

Francis LE PAPE



Envoyé en préfecture le 29/03/2019 Reçu en préfecture le 29/03/2019

Affiché le 26/03/2019

SLO ID: 060-216001743-20190325-DLRG190325004-DE

War Syan St.